

**PROCES-VERBAL N° 5
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 17 DECEMBRE 2012 A 20 H 00**

Monsieur André Favre, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h00 et donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Dévaud Tania, Martin Philippe et Reales Marie-Pierre
Sont absents : Favre Stéphane et Schmied Cyril

30 conseillers sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est mis en discussion :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal n° 4 du 29 octobre 2012
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Budget 2013
 - a) préavis municipal n° 07/2012
 - b) rapport de la commission des finances
 - c) discussion
 - d) décision
7. Propositions individuelles
8. Divers

Il est accepté tel que présenté

3. Adoption du procès-verbal n° 4 du 29 octobre 2012

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Aucune remarque ni modification n'étant formulée, il est accepté tel que présenté.

4. Communication du bureau

- Les conseillers sont invités à réserver la date du samedi 20 avril 2013 pour la visite du patrimoine communal. Des renseignements plus précis seront communiqués ultérieurement.

- Les jetons de présence seront payés ces prochains jours sur les comptes bancaires transmis l'année dernière. En cas de modification du numéro de compte, les membres sont priés d'en informer la secrétaire.

5. Communications municipales

M. Dominique Dafflon, Syndic, donne les renseignements suivants :

Auberge du Talent

La Municipalité a trouvé de nouveaux tenanciers et le restaurant rouvrira ses portes le 1^{er} février 2013. Des remerciements sont adressés à M. Victor Favre, Municipal, pour les heures consacrées à ce dossier.

Fusion des Communes

Les groupes de travail se sont mis à la tâche. Les données à récolter sont importantes.

L'Association Scolaire Intercommunale Région d'Echallens

La Municipalité n'a pas soumis au Conseil communal le projet de l'ASIR car elle estime que des points importants, notamment sur le plan financier, sont à discuter.

Union des Communes Vaudoises

M. Dafflon a été nommé au Comité de l'UCV présidée par la Syndique de Bussigny, Mme Claudine Wyssa. Il est en charge du département de Mme Nuria Gurite au DINF. Il souhaite faire passer le message qu'il n'est pas sain pour une Commune d'emprunter pour le ménage commun et que les CHF 22'000'000.- que le Canton a décidé d'accorder aux Communes n'est pas suffisant.

6. Budget 2013

a) préavis municipal n° 07/2012

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission des finances

Il est lu par Mme Céline Epars. La commission relève que :

- Le budget 2013 se solde par un excédent de charges de CHF 6'505.15 pour un total de CHF 2'645'262.15.
- Les chiffres de la péréquation et de la facture sociale sont adéquats.
- Les travaux d'entretien suivants seront financés sous forme de charges, à savoir :
 - a) l'entretien de l'ancienne salle de Municipalité ; CHF 15'000.-
 - b) l'entretien des chambres de l'immeuble locatif du Talent ; CHF 15'000.-
 - c) la réfection du sol de la salle communale ; CHF 30'000.-
 - d) la place de jeux du collège ; CHF 70'000.-
- Elle constate que l'éclairage public a été entièrement pris en charge par l'exercice 2012.
- Le poste entretien « Déchetterie » subi une importante augmentation due à des aménagements conséquents et de l'entrée en vigueur de la taxe au sac.

c) discussion

Le Président énonce les montants relatifs aux charges et aux produits pour tous les postes du budget. Il apparaît que les conseillers et les membres de la commission des finances n'ont pas le même montant pour le résultat final. Après vérification, il s'avère que les listes envoyées par le bureau sont correctes et que suite à une modification intervenue lors d'une séance entre la commission et la boursière, leurs listes n'ont pas été imprimées en totalité, d'où la confusion. Les résultats finaux se déterminent comme suit :

Charges :	CHF 2'645'262.15	Produits :	CHF 2'638'757.00
Excédent de charges :			CHF 6'505.15
<hr/>			
Totaux égaux :	CHF 2'645'262.15		CHF 2'645'262.15

M. Alain Favre souhaite recevoir des listes avec le budget de l'année précédente sur la même feuille pour une meilleure comparaison.

Le Président informe qu'il utilise les comptes de l'année précédente.

M. Bertrand Favre sollicite des explications pour le montant de CHF 70'000.- destiné à la réfection de la place de jeux du collège.

M. Philippe Favre demande s'il est question de la place de jeu ou de la cour de récréation.

Mme Françoise Favre demande si la Municipalité a requis plusieurs devis.

M. Dafflon répond que ce montant correspond à 2.5% du budget total et qu'il est prévu de changer les paniers de basket ainsi que le revêtement du sol. Il confirme que c'est pour la cour de récréation en dur et non pas la place de jeux herbeuse comme énoncé. Il précise également que la Municipalité demande toujours plusieurs devis et que dans le cas présent, elle a pris une petite marge de manœuvre.

d) décision

- vu le préavis municipal no 07/2012
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le conseil communal décide par 27 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention :

- D'accepter le budget 2013 tel que présenté.

7. Propositions individuelles

Néant

8. Divers

1. M. Bertrand Favre demande s'il y a une sonnette à l'entrée des locaux de l'Administration.

M. Dafflon lui répond par l'affirmative.

2. M. Bertrand Favre propose d'installer à la hauteur de la Route du Collège 1, suite à la construction du trottoir, un poteau réfléchissant plus large.

La Municipalité prend note de la proposition.

3. M. Bertrand Favre ne trouve pas hygiénique, la poubelle qui se trouve dans le frigo du congélateur communal et il demande comment seront traités les déchets avec la taxe au sac.

Mme Françoise Favre, responsable de la conciergerie explique qu'il y a des carcasses d'animaux pendues, du sang ainsi que du plastique par terre, c'est pourquoi elle y a installé une poubelle fermée.

M. Victor Favre est d'avis que s'il n'y a que du plastique, il n'y a pas de problème d'hygiène. Il souligne qu'il n'y a jamais eu de plainte. Avec les sacs taxés, la situation sera revue.

4. Mme Françoise Favre relève que les places de parc situées à côté du collège sont squattées parfois par des gens de l'extérieur ou des véhicules sans plaques et souvent durant plusieurs jours. Elle propose de délimiter des places visiteurs.

M. Dafflon répond que le problème est identique par exemple, devant les bureaux communaux. Il est difficile de faire des places visiteurs mais possible de noter les numéros d'immatriculation et de les transmettre à la Municipalité. Concernant les véhicules sans plaque, en informer également la Municipalité qui s'adressera à la Gendarmerie pour les faire évacuer.

5. M. Victor Favre, informe que la mise des travaux du petit nouvel an aura lieu le vendredi 28 décembre 2012 à 10h00 à la buvette située au terrain de foot. Un apéritif sera offert et l'information affichée au pilier public.

M. Dafflon présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013 et espère qu'elle sera marquée par la réussite malgré les difficultés des pays avoisinants. Il remercie toutes les commissions, le Président et le bureau pour leur aide à gérer cette Commune au mieux.

Le Président remercie les scrutateurs, présents également les dimanches de votations et souhaite d'agréables fêtes de fin d'année à l'assemblée. La parole n'étant plus demandée, il lève la séance à 20h50.

Le Président
André Favre



La Secrétaire
Yasmine Morier

